



REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, sanofi-aventis publie ci-après les éléments de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 février 2011, sur proposition du Comité des Rémunérations.

Exercice 2010

La rémunération variable du Directeur Général a été fixée à 2 400 000 € soit 200 % de sa rémunération fixe.

Le Président ne perçoit pas de rémunération variable.

Pour plus ample information sur les rémunérations et les retraites des dirigeants et mandataires sociaux, il convient de se référer au document de référence 2010 enregistré auprès de l'AMF et consultable sur le site www.sanofi-aventis.com.